FBC-284-8

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

133 AVENUE DE MALAKOFF (XVIe)

Paris le 12 Mars 1912

Cher Monsieur,

La polémique épistolaire Ch.-R. continue de plus belle. Le personnage est passé hier par Paris pour se rendre à Monte-Carlo où il va faire des conférences et tenter d'intéresser le prince à son sort. Il doit compter que les reproches sanglants qu'il nous adresse vont lui servir.

La situation qui tourne au comique est celle-ci : Je possède, grâce à vous, un dossier. En droit, cette propriété ne peut m'être contestée. Mais pour des raisons de libéralité scientifique, je consens

à remettre ce dossier à Ohn.-R. Je ne demande pour cela qu'une décharge, et il refuse de me la donner.

J'ai décliné le rendez-vous qu'il me donnait dimanche et dans ma réponse j'ajoutais : (7 Mars)

« Il ne servirait d'ailleurs à rien de nous rencontrer puisque vous soutenez que M. Cartailhac[1], qui n'a rien écrit sur vous, et moi, qui n'en ai dit que du bien, nous vous avons maltraité. Si au lieu de crier „au voleur !", vous aviez exposé tranquillement votre demande, il y a longtemps que je vous aurais expédié le dossier 1887 qui ne me sert plus à rien. Mais vous aimez mieux vous plaindre et disputer : on le sait aussi bien à Paris qu'à Berlin et ailleurs.

ARCHIVES DE PUYOL BEGOUEN

« Je vous le répète une dernière fois : je ne vous expédierai le dossier 1887 qu'après avoir reçu de vous une lettre reconnaissant que M. Cartailhac et moi-même, nous avons agi dans la plénitude de notre droit et que vous n'avez aucune réclamation à formuler contre ma publication. Si vous le reconnaissez, je consentirai même, dans la seconde édition que je prépare, à effacer le mot „fouillis" qui vous déplaît. »

Je regrette maintenant de lui avoir montré des dispositions aussi conciliantes, car le résultat en est chez lui une reprise d'arrogance. Il vient d'écrire à M. Pottier qu'il aurait recours à la „publicité". Je l'attends

(1) Si je vous cite ainsi, c'est qu'Ohn.-R. me fait l'honneur de ne pas me séparer de vous. Dans sa lettre du 4 Mars, il allait jusqu'à dire „Peut-être c'est plus la faute de Monsieur Cartailhac que la vôtre."

en toute tranquillité. Pour répondre à son chantage je n'aurai qu'à transcrire ce que M. Zahn, des Musées de Berlin et M. Edward Meyer, de l'Académie de Berlin, ont imprimé sur le personnage[1] : leur jugement l'a disqualifié — et s'il ne s'était agi que de moi dans cette affaire, il y a beau temps que j'y aurais coupé court.

Si Ch. R. ne veut pas me donner la simple décharge que je lui demande, c'est évidemment que la remise du dossier doit lui servir de appui pour ses réclamations et, comme il dit, sa "publicité". Je ne puis rester désarmé contre les réclamations de ce drôle. Je crois lui avoir écrit assez clairement ; je n'en tiendrai là, car les réponses font son jeu : à chaque fois, l'affaire rebondit et ses prétentions augmentent.

Croyez bien Monsieur, à mes sentiments bien cordialement dévoués

R. Dussaud

(1) Berliner Philol. Wochenschrift, 1911, col. 155 et suiv.